

# B

## Commune de Barcugnan



# *Carte communale*

## **Carte communale de Barcugnan** Stratégie d'aménagement

Dates de l'enquête publique : 26/10/2015 au 03/12/2015

Approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 30/09/2017

Arrêté du Préfet

en date du 11/10/2017

Aurélié DULAU Urbaniste  
ATELIER URBANISME & CADRE DE VIE  
3 RUE ESPAGNE  
32000 AUCH

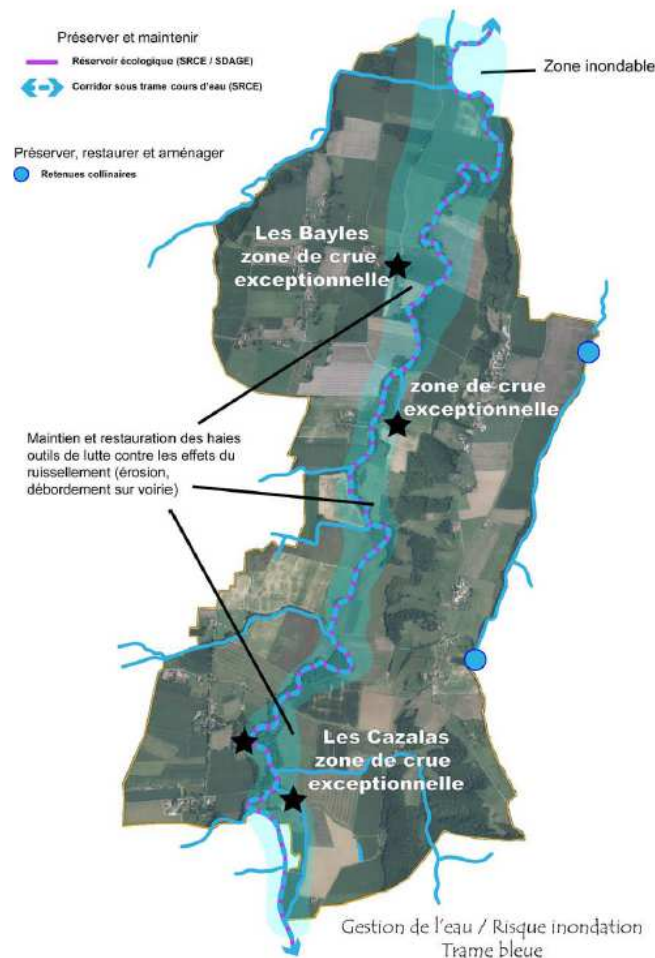
Virginie SPADAFORA  
ENTRE BETON & NUAGES  
Res. Mathalin Bât.B/17 rue Eugène Sue  
32000 AUCH

**Stratégie d'aménagement sur 5-8 ans :**

- AXE1 : Prendre en compte la gestion de l'eau  
et des risques inondation / une trame bleue à préserver**
- AXE 2 : Une trame verte à conserver, un paysage à préserver**
- AXE 3 : Vers une dynamique de village durable**
- AXE 4 : l'agriculture contrainte et potentiel pour l'environnement communal**
- AXE 5 : Un guide pour accompagner la construction et le paysage**

**Objectif démographique : potentiel d'accueil de 10 familles**

## AXE1 : Prendre en compte la gestion de l'eau et des risques inondation / une trame bleue à préserver



### Description

Des schémas de gestion de l'eau (SDAGE, PGE) encadre cette thématique et le document d'urbanisme doit être compatible avec certain (SDAGE). Les données disponibles sur l'état des masses d'eau souterraines et superficielles montre une sensibilité générale de ces eaux aux pressions agricoles (*voir thématique transversale*) et aux prélèvements (agricoles et domestiques). De plus, territoire communal est situé dans le périmètre de protection du captage prioritaire au SDAGE : Nérac, Baïse, Nazareth.

Le territoire communal est concerné par le risque inondation autour de la vallée de la Baïse, Le quartier des Bayles et le secteur de Cazalas sont en zones d'inondation exceptionnelle. Les deux routes d'accès aux villages par l'Ouest (dont RD145) peuvent être coupées par les inondations. Les haies bocagères, présentes dans la plaine de la grande Baïse et sa zone inondable notamment, sont importantes pour la gestion des crues (ralentissement des flux, compartimentation des débordements).

Enfin les cours d'eau ainsi que les mares et retenues collinaires sont autant de maillons de la trame bleue sur le territoire communal. A noter que la grande Baïse est un réservoir écologique au titre de la trame bleue identifié dans le Schéma Régional de Cohérence Écologique. Le moulin de Labrunne est identifié comme un obstacle aux continuités écologiques, ce patrimoine est cependant à conserver. Les ripisylve des cours d'eau secondaires du territoire (hors Baïse, ruisseau de Larrat et du Mont d'Aroux) sont relativement dégradées, ce qui peut altérer le bon fonctionnement du système aquatique, leur restauration est importante pour la qualité de la trame bleue (qualité du milieu aquatique) et celle de la trame verte (corridor écologique pour espèces terrestres). Les retenues collinaires sont un atout pour la biodiversité mais nécessite des aménagements pour améliorer leur attractivité pour celle-ci.

## *Carte communale de Barcugnan : stratégie d'aménagement*

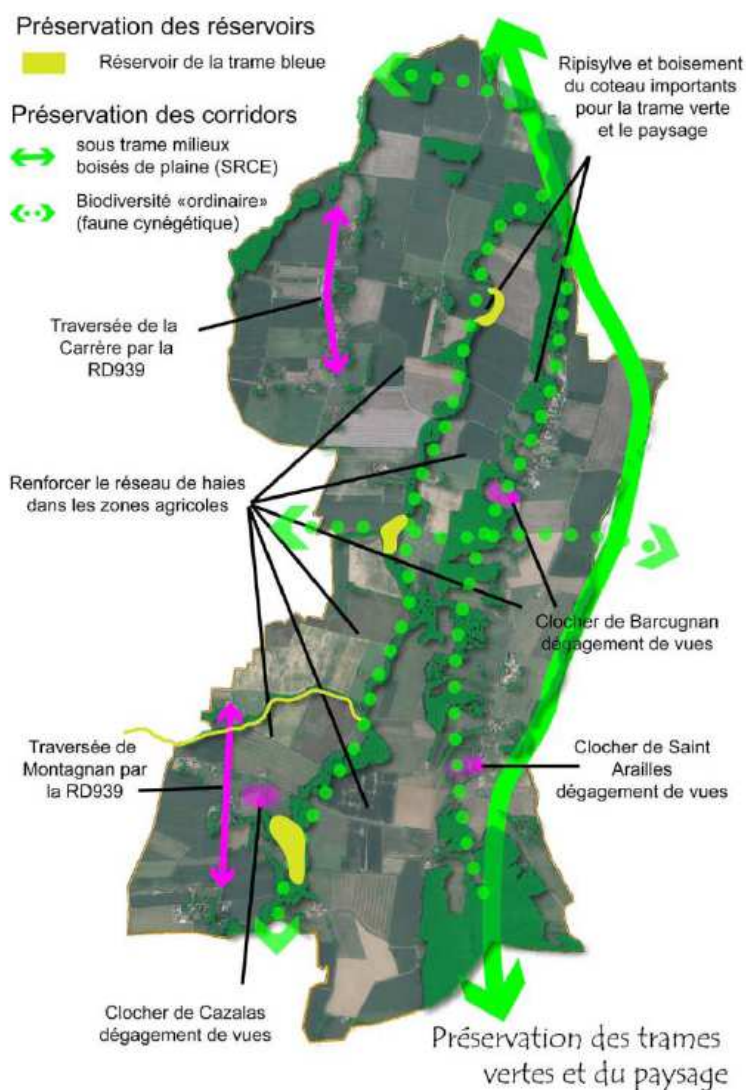
### **Enjeux**

- ✓ (SDAGE) Atteinte du bon état écologique, chimique et quantitatif des masses d'eau superficielles et souterraines.
- ✓ Prise en compte du risque inondation
- ✓ Préservation et restauration des éléments de la trame bleue sur la commune

### **Actions**

- ☞ Maintenir le mode d'urbanisation actuel : sans constructions ni installations pouvant être source de pollution de l'eau en cas de crues (produits polluants, objets flottants), ni zone constructible en zone inondable avec respect des limites maximales de crues de la Carte Informatrice des Zones Inondable et l'application d'un recul de 10 mètres le long de chaque rive pour les autres ruisseaux
- ☞ Restaurer et conserver les ripisylves des ruisseaux du territoire (régénération naturelle, plantation, bonne gestion des coupes, préconisation éventuelle du Syndicat de Rivière...).
- ☞ Encourager l'entretien, la restauration voire la création de mares.
- ☞ Aménager les abords des retenues collinaires pour améliorer leur attractivité pour la biodiversité, en partenariat avec les acteurs agricoles.

## AXE 2 : Une trame verte à conserver, un paysage à préserver



### Description

La ripisylve de la grande Baïse, élément principal de la sous-trame boisée de la trame verte est un élément structurant du paysage à maintenir et entretenir. S'y ajoutent les boisements du coteau de la Baïse.

En contrepartie du choix d'un développement compact des entités bâties de la commune, la préservation d'un cadre de vie qualitatif se fera par la préservation et le développement de la trame verte. Un couloir (sous trame boisée) est identifié par le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) et passent par le coteau du Haget. Les réservoirs écologiques présents sur la commune concerne la trame bleue avec le ruisseau de Larrat et les 3 zones humides d'intérêt départemental.

Le paysage communal est marqué par la gestion agricole qui en est fait (*voir thématique transversale*), avec une occupation typique d'agriculture sur la boubée à l'ouest du haget et la ribère de la grande Baïse (versant relativement plat) et des boisements et pâtures sur les coteaux. Cependant plusieurs éléments marquent l'identité du territoire : le village est plutôt peu visible depuis le territoire, mais les perceptions existantes sont à préserver ; ripisylve de la grande Baïse, boisement structurant ; depuis la RD939 la commune est représentée par les hameaux de la Carrère et de Montagnan (+ contrainte d'accès sur la départementale) ; trois clochers présents sur le territoire (Montagnan, Saint Araille, Barcugnan).

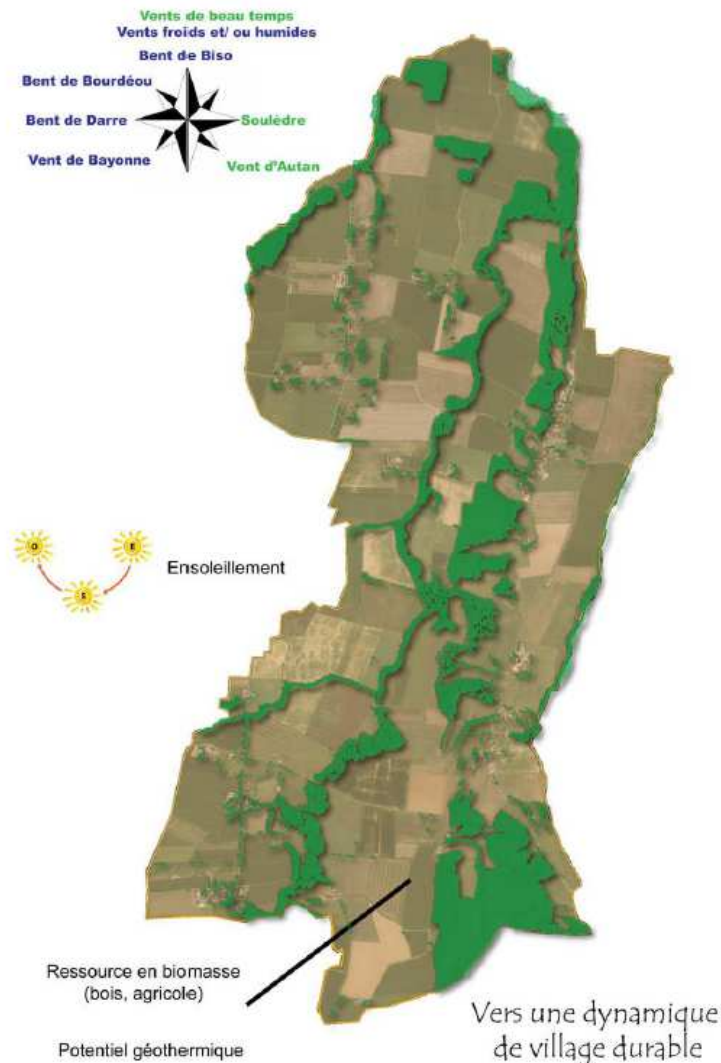
### **Enjeux**

- ✓ Préservation des corridors écologiques et les boisements structurants.
- ✓ Mettre en valeur la traversée du territoire par la RD939 (La Carrère, Montagnan).
- ✓ Garder l'esprit de la découverte du village au plus proche.
- ✓ Conserver les points de vue sur chacun des trois clochers de la commune.

### **Actions**

- ☞ Développer la biodiversité en parallèle d'un réseau vert : plantation d'essence locale en bordure des cheminements inter quartier dans un esprit d'ambiance champêtre apportant un paysage changeant au fil des saisons et de l'ombre et de la fraîcheur en été (diversité des essences en taille, couleur, etc. attirant une faune diversifiée et irrégularité de l'aménagement – discontinu, plus ou moins dense – compatible avec le paysage local).
- ☞ Entretien des ripisylves et de leur rôle (protection des berges contre l'érosion, dissipation du courant, zone tampon d'épuration et de fixation des nitrates et phosphates des terres agricoles, zone à forte biodiversité floristique et faunistique – abris, refuge pour l'avifaune notamment, corridor biologique)
- ☞ Conserver les boisements et alignements d'arbres structurants
- ☞ Renforcer le réseau de haies sur les plateaux agricoles (régénération naturelle, plantation)
- ☞ Conserver et améliorer la structuration des hameaux de la Carrère et de Montagnan, vitrine depuis la RD939 (+ contrainte d'accès sur la départementale).
- ☞ Maintenir les ouvertures dans la végétation au droit des clochers de Barcugnan et de Saint Arailles.

### AXE 3 : Vers une dynamique de village durable



#### Description

En tant que milieu rural, le territoire bénéficie d'un contexte sanitaire (qualité eau, air, sol) bon et d'un cadre de vie agréable. Des potentiels ont été identifiés sur la commune pouvant apporter un plus vers une dynamique de village durable.

D'abord des économies d'eau peuvent être envisagées par la récupération des eaux de pluies individuelles.

Ensuite, le contexte climatique communal et du Gers en général offre un bon ensoleillement et une exposition défavorable aux vents du nord et de l'ouest. Ces deux composantes entrent dans la démarche de bio climatisme des constructions dont le but est de tirer parti du site d'implantation et de son environnement en permettant une performance énergétique et en offrant un confort aux occupants sans utilisation de technologie particulière.

Enfin des sources d'énergies renouvelables sont exploitables à divers échelles (particulier, agricole, communal) : énergies solaires (eau chaude sanitaire, photovoltaïque), géothermie et pompe à chaleur, biomasse bois (chauffage individuel ou réseau de chaleur), biomasse agricole (méthanisation individuelle ou alimentation d'une installation intercommunale).

## *Carte communale de Barcugnan : stratégie d'aménagement*

### *Enjeux*

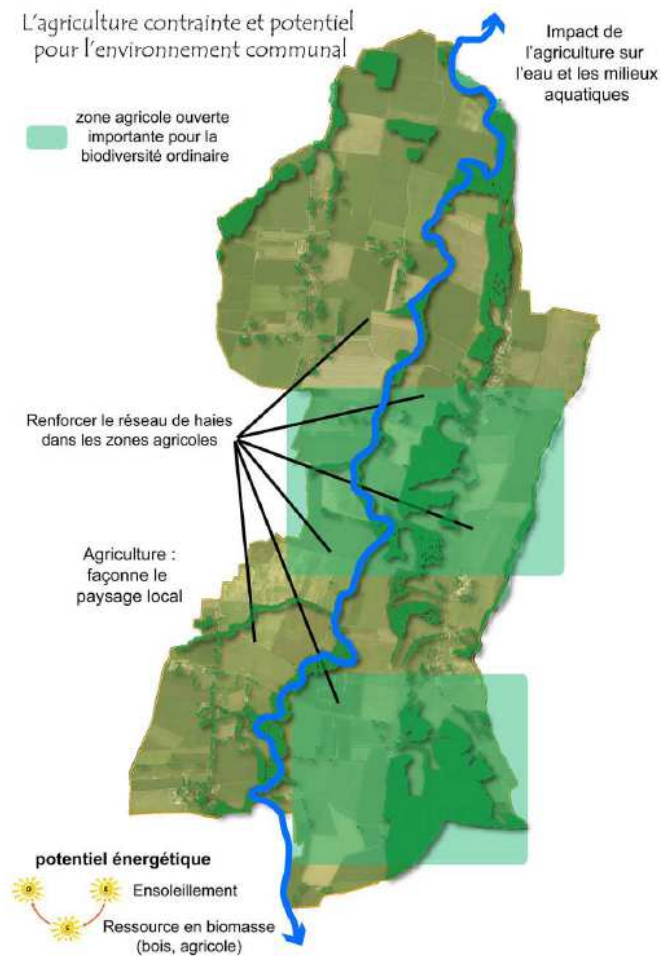
- ✓ Encourager les économies d'eau
- ✓ Encourager les implantations bioclimatiques des nouvelles constructions
- ✓ Encourager les économies d'énergies et l'utilisation des énergies renouvelables.

### *Actions*

- ☞ Promouvoir la récupération de l'eau de pluie pour des usages domestiques (arrosage, lavage des véhicules ou des sols, utilisation dans les maisons – WC, lave-linge – dans le respect des normes sanitaires en vigueur)
- ☞ Promouvoir la production d'énergie à partir de ressources renouvelables.



## AXE 4 : l'agriculture contrainte et potentiel pour l'environnement communal



### Description

Fil rouge de l'ensemble de cet axe de la stratégie communale, l'agriculture est en perte de vitesse sur Barcugnan comme sur l'ensemble du département.

La déprise agricole entraînera une modification du paysage local par un enrichissement des parcelles abandonnées ou à l'inverse par la récupération des parcelles par les agriculteurs restant, au risque de créer de grandes parcelles où les haies, ripisylve, talus,... seront supprimés pour une activité simplifiée.

Les pratiques agricoles sont une pression identifiée sur la ressource en eau (pollution, consommation).

Ce sont quasi exclusivement des terres agricoles qui sont en zone inondable, elles sont donc concernées par la gestion de ce risque en tant que « victime » potentielle. Mais elles ont également un rôle dans cette gestion par le maintien ou la restauration des haies bocagères pour la régulation des eaux de ruissellement qui viennent éroder les terres agricoles et submerger les routes.

Enfin les bâtiments agricoles, offre des potentialités de développement de l'énergie solaire en toiture et l'activité agricole est une source de biomasse pour la production de biogaz.

## *Carte communale de Barcugnan : stratégie d'aménagement*

### **Enjeux**

- ✓ Limiter la perte de la polyculture/élevage typique du Gers qui entraîne la perte d'un paysage et d'une économie locale
- ✓ Préserver et valoriser les trames vertes et bleues par une agriculture raisonnée
- ✓ Préserver la ressource naturelle qu'est l'eau en qualité et en quantité
- ✓ Promouvoir la production d'énergie d'origine renouvelable (photovoltaïque et biomasse)

### **Actions**

- ☞ Permettre, encourager des activités complémentaires à l'activité agricole pour compléments de revenus : fermes pédagogique, gîtes, vente directe, agrotourisme...
- ☞ Maintenir, entretenir, recréer les haies et bandes enherbées : filtres retenant les produits phytosanitaires en amont des ruisseaux.
- ☞ Conserver les espaces ouverts importants pour la trame verte (réouverture mécanique, plantation de jachère...).
- ☞ Encourager, mettre en œuvre des pratiques agricoles respectueuses de la qualité des eaux et de milieux aquatiques : promotion des bonnes pratiques agricoles en matière d'utilisation de produits phytosanitaires, mise en œuvre des mesures agro-environnementales et des principes d'éco-conditionnalité, intégration de clauses environnementales dans les baux ruraux.
- ☞ Promouvoir la production d'énergie à partir de ressources renouvelables.

**AXE 5 : UN GUIDE POUR ACCOMPAGNER LA CONSTRUCTION ET LE PAYSAGE COMMUNAL**

**Voir document E (dossier carte communale)**